

Commune de Savignac

Aveyron – 12200



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du Mardi 20 décembre 2022 à 20 heures 30 minutes

Monsieur Patrick DATCHARY, Maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient Présents : Nicolas ARTOUS, Fabienne BALZA, Alain BOUYSSOU, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Marina MARTINS, Pierre PAILLY, Stéphane NATTES, Caroline RAMON, David SIRVAIN

Absents excusés : Marie AURIAU, Alexandre BRUNIE, Mario PEREIRA, Christelle RAILHET, Elodie ROSSIGNOL

Quorum : 8

Secrétaire : Alain MARSAN

Date de convocation : mercredi 14 décembre 2022

Ordre du jour de la séance

1. Investissement – Achat de matériels pour la cantine de l'école de Savignac,
2. Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du mardi 21 novembre 2022 qui est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur Patrick DATCHARY, Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Délibération DE_2022_049 : Finances – Achat de matériels pour la cantine de l'école de Savignac :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du plan de relance et d'un appel à projet « consolidation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) », en partenariat avec la communauté de communes Ouest Aveyron Communauté, un projet d'acquisition de matériels de cuisine destiné à améliorer le fonctionnement de la cantine de l'école communale et co-financé par l'État a été initié.

Par délibération DE_2021_032, le conseil municipal de Savignac avait retenu une liste de matériels de cuisine pour un montant de 10 224 .00 € TTC.

Suite à l'audit effectué sur la cantine, cette liste de matériels a été ajustée, certains s'avérant inadaptés aux besoins du service et à la configuration du local cuisine.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle liste de matériels retenue et le devis de l'entreprise Rouergue Réfrigération qui s'élève à 14 086.00 € HT soit 16 903.20 € TTC ; il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de ces matériels.

Monsieur le Maire précise que l'aide financière obtenue dans le cadre du plan de relance reste acquise malgré la modification du projet d'investissement initial et que le coût supplémentaire occasionné, si cet achat est validé, devra faire l'objet d'une rallonge budgétaire au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'acquisition des matériels présentés dans le devis et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Rouergue Réfrigération pour un montant de 14 086.00 € HT soit 16 903.20 € TTC ainsi que tous les documents relatifs à cet achat de matériel.

Le conseil municipal, par 10 voix POUR, Nicolas ARTOUS, Fabienne BALZA, Alain BOUYSSOU, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Marina MARTINS, Stéphane NATTES, Pierre PAILLY, Caroline RAMON, David SIRVAIN approuve la proposition du rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,

Patrick DATCHARY

Le Secrétaire,

Alain MARSAN